
CHOUKRI HMED

AU-DELÀ
DE L'EXCEPTION TUNISIENNE :
LES FAILLES ET LES RISQUES
DU PROCESSUS
RÉVOLUTIONNAIRE

137

Partout en ce début d'année la Tunisie est célébrée comme l'« exception » dans un « printemps arabe » moribond et dévastateur. L'attribution, en octobre 2015, du prix Nobel de la paix aux organisations syndicales et de la société civile composant le dialogue national pour récompenser leur gestion exemplaire d'une transition pacifique a fini de consacrer officiellement ce statut original et inédit¹. Déjà sous Ben Ali la rhétorique exceptionnaliste était mobilisée à l'étranger pour saluer l'ouverture comme la modération de ce petit pays et le sort qu'il réserve aux femmes, justifiant ainsi la dictature douce endurée par les Tunisiens. En 2016, la Tunisie se distinguerait à nouveau de ses voisins malheureux : d'abord par le faible nombre de victimes causées par la répression (moins de trois cent cinquante morts entre décembre 2010 et avril 2011), ensuite par la prégnance d'un processus politique qui a conduit à l'organisation, par deux fois, d'élections libres et transparentes ainsi qu'à l'adoption d'une constitution unanimement qualifiée de démocratique, et – *last but not least* – par l'émergence d'une nouvelle élite politique aux couleurs islamistes. Les attaques terroristes qui jalonnent ce processus parviennent à peine à assombrir le tableau riant d'une

1. Benjamin Barthe, « La révolution tunisienne, une exception dans le chaos des “printemps arabes” », *Le Monde*, 9 octobre 2015.

« transition démocratique » réussie. Contrairement à la Libye désintégrée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et menacée par Daech (« État islamique »), à l'Égypte autoritaire du maréchal Sissi, au Yémen bombardé et déchiré, et surtout à la Syrie minée par une guerre civile qui semble aussi meurtrière qu'interminable et mobilise toutes les puissances mondiales, la Tunisie aurait su éviter la violence extrême, la restauration autoritaire et le chaos, fait incongru dans un monde arabe réputé pour ses penchants despotiques et son goût pour le sang². Cette vision quelque peu condescendante ne serait pas dominante si elle n'était pas appuyée par les faits. Il est vrai que la Constitution du 26 janvier 2014, adoptée à 200 voix sur 217 après deux ans de discussions et de débats sans fin, entérine dans ses cent quarante-huit articles une séparation stricte des pouvoirs et garantit les libertés politiques et civiques universelles. Il est vrai également qu'en l'espace de seulement 138 cinq années, ce modeste « pays sans bruit », comme aime à le nommer Jocelyne Dakhli³, a connu quatre présidents de la République et six Premiers ministres différents, confirmant la possibilité d'une alternance pacifique du pouvoir. L'objectif de cet article n'est ni d'établir un bilan provisoire des années de transition ni de minimiser l'importance de ces réalisations politiques incontestables, mais de souligner qu'au-delà de l'exceptionnalité supposée du cas tunisien subsistent des réalités sociales, politiques et économiques qui représentent autant de failles et de risques de ce processus révolutionnaire singulier.

TERRORISME ET ENJEUX SÉCURITAIRES

Les attaques terroristes contre le musée du Bardo en mars 2015 et dans un hôtel de Sousse en juin de la même année, toutes les deux revendiquées par le groupe État islamique, ont fait à elles seules plus de soixante victimes, dans leur grande majorité étrangères. Très médiatisées, elles ont tout à la fois affaibli la « puissance symbolique de l'État » (*haybat al-dawla*) dont le président de la République, Béji Caïd Essebsi, avait fait son thème de campagne, causé des dommages économiques considérables et justifié la proclamation de l'état d'urgence, limitant la liberté d'expression et de manifestation. Ces deux attaques sont les plus spectaculaires d'une série d'opérations qui se sont multipliées depuis 2011 et

2. Ghassan Salamé, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, vol. 41, n° 3, 1991.

3. Jocelyne Dakhli, *Tunisie. Le pays sans bruit*, Paris, Actes Sud, 2011.

ont visé des personnalités politiques (dont le leader d'extrême gauche Chokri Belaïd et le député de la gauche nationaliste arabe Mohamed Brahmi, respectivement en février et en juillet 2013), mais surtout des forces de l'ordre⁴, causant près de quatre-vingts morts et plus de deux cents blessés parmi les différents corps de l'armée, de la police, de la gendarmerie et de la protection civile. L'activité terroriste, souvent non revendiquée en tant que telle, a mis en évidence l'inefficacité des services de sécurité. Largement surestimés sous le régime de Ben Ali⁵, les effectifs et les compétences des forces de police se sont avérés insuffisants face aux défis ouverts par les innombrables mouvements sociaux, l'ouverture des frontières, le chaos libyen et la montée de la menace djihadiste. Cette dernière a également justifié, depuis 2015, l'adoption d'une série de lois limitant les libertés publiques, telles que la loi antiterroriste et contre le blanchiment d'argent n° 26/2015, qui autorise notamment la garde à vue au-delà de quinze jours et prévoit la peine de mort pour toute personne commettant des actes terroristes. 139

Véritable État dans l'État, le ministère de l'Intérieur représente depuis l'accès au pouvoir du général Ben Ali en 1987 un enjeu de luttes politiques de premier ordre. Symboles du régime autoritaire jusqu'en 2011, le siège du ministère sis avenue Bourguiba à Tunis ainsi que les commissariats de police et les postes de la garde nationale ont été pris pour cible par la plupart des manifestants et des protestataires lors de la première situation révolutionnaire (17 décembre 2010-14 janvier 2011). L'institution a depuis lors subi de multiples réorganisations et projets de réforme décidés par les gouvernements successifs, lesquels n'ont cependant abouti qu'à la généralisation du clientélisme, de la corruption et des comportements illégaux (torture, violation des droits) à tous les niveaux ainsi qu'à la mise sous tutelle politique d'une grande partie de ses directions⁶. Ces phénomènes ont été accélérés par la création dès le printemps 2011 de syndicats de policiers à l'activité croissante dans l'espace public.

Paradoxalement, l'arrivée au pouvoir des anciennes victimes du régime benaliste que sont les islamistes d'Ennahdha et les militants des droits de l'homme n'a pas constitué une rupture dans la politique sécuritaire.

4. « Tunisie: violences et défi salafiste », CrisisGroup.org, 13 février 2013.

5. Choukri Hmed, « Répression d'État et situation révolutionnaire en Tunisie (2010-2011) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 128, 2015.

6. « Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie », CrisisGroup.org, 23 juillet 2015.

Non seulement les deux gouvernements de la « troïka », issus des premières élections à l'Assemblée constituante en octobre 2011⁷, ont continué de réprimer les manifestations pacifiques en usant de la force de façon disproportionnée, comme à Tunis le 9 avril 2012 ou à Siliana en décembre de la même année, mais ils ont aussi provoqué un scandale en laissant se constituer des « ligues de protection de la révolution » qui se sont rendues coupables de nombreuses exactions et menaces sur l'ensemble du territoire. La crise des rapports collusifs⁸, ouverte dès le 14 janvier 2011, qui unissaient le Rassemblement constitutionnel démocratique, parti-État dirigé par Ben Ali, au ministère de l'Intérieur a rapidement été refermée par l'instauration de nouvelles transactions avec les partis arrivés au pouvoir en octobre 2011, puis à l'automne 2014 à l'issue des élections législatives et présidentielle (Ennahdha et Nidaâ Tounes).
140 Ce sont autant ces transactions que l'inertie des pratiques répressives et corruptives qui, ajoutées à la menace djihadiste, minent aujourd'hui le processus de transition politique en soustrayant au contrôle citoyen l'activité d'un des appareils d'État les plus puissants.

L'IMPASSE ÉCONOMIQUE

Le chômage, la corruption, les inégalités sociales et spatiales ainsi que la montée de la pauvreté et de la précarité ont incontestablement nourri le mécontentement de l'hiver 2010. Ces facteurs n'ont, pour autant, pas agi d'eux-mêmes mais ont été politisés avec succès tout au long du processus protestataire. Cinq ans plus tard, ces caractéristiques structurelles sont loin d'avoir disparu, provoquant le désarroi croissant des fractions les plus défavorisées de la population : la pauvreté, comme le chômage, touche encore plus de 15 % des Tunisiens et les disparités régionales sont tout aussi criantes⁹. Pour ne prendre que ces deux exemples, rappelons qu'encore aujourd'hui un lycéen a, toutes choses égales par ailleurs, quatre fois plus de chances de réussir au baccalauréat général s'il habite Sfax (côte est) plutôt qu'à Kasserine (centre-ouest), et que

7. La « troïka » est une coalition constituée d'Ennahdha et de deux partis centristes, le Congrès pour la République de Moncef Marzouki et le Front démocratique pour le travail et les libertés (Ettakatol) de Mustapha Ben Jaâfar.

8. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 112-115.

9. Institut national de la statistique, *Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010*, Tunis, 2012, et *Enquête nationale sur l'emploi*, Tunis, 1^{er} trimestre 2015.

les habitants au sud de la ligne Gabès-Gafsa n'ont quasiment pas accès aux soins de santé de base offerts par le ministère de la Santé publique, contrairement à la totalité des habitants de la capitale¹⁰.

Or en décembre 2010 à Sidi Bouzid, immédiatement après l'immolation de Mohamed Bouazizi, les premières manifestations qui fustigent le régime revendiquent « Travail, liberté et dignité nationale ». Partiellement encadrées par les militants de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT)¹¹, elles succèdent à un important mouvement de protestation, fortement réprimé, qui s'est tenu tout au long de l'année 2008 dans le « bassin minier », à la suite de la contestation d'un concours de recrutement à la Compagnie des phosphates de Gafsa (sud-ouest). Si les protestations de décembre 2010-janvier 2011 mobilisent au-delà des seuls « diplômés chômeurs », en agrégeant des publics aussi divers que la bourgeoisie intellectuelle, les classes moyennes, les étudiants et les petits fonctionnaires, le rôle des déclassés de l'enseignement supérieur n'est pas à négliger. C'est en effet au sein de l'Union des diplômés chômeurs, fondée en 2006, et plus largement dans le cadre syndical étudiant, que s'organise la protestation contre le régime. Sa particularité est d'avoir réussi à mobiliser des groupes sociaux divers qui se reconnaissent autour de slogans emblématiques tels que « L'emploi est un droit, bande de voleurs »¹². Les diplômés chômeurs constituent en effet la catégorie sacrifiée de l'économie tunisienne, laquelle repose sur l'agriculture, le tourisme de masse et la sous-traitance (en réalité, l'assemblage de produits pour les pays européens), autant de secteurs et de branches qui requièrent une main-d'œuvre peu qualifiée. Or depuis les années 2000 le système éducatif a connu une démocratisation et une massification sans précédent : entre 1993 et 2008, le nombre d'étudiants a triplé quand celui des universités a doublé. Si la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est caractérisée par des taux de chômage les plus élevés au monde, la Tunisie a cette particularité d'être de ces pays dans lesquels le diplôme ne protège pas du chômage. Ainsi, selon l'Institut national de la statistique, en 2005, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur équivaut à 2,2 fois celui des actifs inoccupés sans aucun diplôme et à 1,05 fois celui des titulaires de diplômes du secondaire. Cinq ans plus tard, à la veille de la révolution,

10. Ministère de la Santé et de la Population, *Carte sanitaire 2011*, Tunis, mai 2013, p. 61.

11. Hèla Yousfi, *L'UGTT, une passion tunisienne. Enquête sur les syndicalistes en révolution 2011-2014*, Paris, Karthala, 2015.

12. Choukri Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5-6, 2012.

ces écarts sont passés respectivement à 4 et à 1,7¹³. D'après les données du recensement général de la population de 2014, ce sont ainsi plus de 180 000 diplômés de l'enseignement supérieur qui déclarent être au chômage, sur les 572 064 chômeurs que compte la Tunisie, soit près d'un chômeur sur trois¹⁴.

142 Cela étant, les fondements du « miracle économique » tunisien – tel qu'il était célébré par le régime de Ben Ali, la plupart des pays occidentaux et les organisations financières internationales – n'ont pas été remis en cause après 2011. Les orientations économiques des gouvernements successifs, que ces derniers soient provisoires ou issus d'élections libres, n'ont rompu ni avec le credo néolibéral du laisser-faire, ni avec le surendettement de l'État, ni avec le modèle antérieur de croissance, fondé sur une spécialisation dans les activités industrielles et de service à faible valeur ajoutée ainsi que sur le travail informel. Un récent rapport de la Banque mondiale reconnaît de ce point de vue les erreurs de cette dernière quant à l'appréciation de la situation tunisienne et parle de « l'impasse [de son] modèle économique¹⁵ », qui repose sur un « capitalisme de copains », la corruption généralisée, l'inefficacité des politiques économiques et l'inadéquation de la structure de production et du marché du travail aux spécificités de la population active. Tant la troïka (2011-2014) que le gouvernement transitoire de Mehdi Jomaâ (janvier 2014-février 2015) ou, depuis le début de l'année 2015, l'alliance entre les islamistes d'Ennahdha et les libéraux de Nidaâ Tounes ont poursuivi bon an mal an la dérégulation des marchés et la politique économique du régime de Ben Ali. Ainsi, en 2015, alors qu'elle s'apprête à signer de nouveaux accords de libre-échange complet et approfondi avec l'Union européenne (ALECA), lesquels prévoient de déréguler encore davantage les services publics, la Tunisie reste faiblement intégrée à son environnement proche (moins de 12 % de ses exportations sont réalisées dans les pays du Maghreb et en Afrique, et plus de 77 % en Europe¹⁶), tout en continuant à pâtir d'un système financier vulnérable et d'une division internationale du travail défavorable, ce qui est une caractéristique commune au Moyen-Orient¹⁷.

13. Institut national de la statistique, *Note sur l'enquête nationale sur l'emploi*, Tunis, 2010.

14. Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat. Résultats provisoires*, Tunis, 2014.

15. Banque mondiale, *La Révolution inachevée. Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens*, mai 2014, p. 324.

16. Institut national de la statistique, *Données économiques*, Tunis, 2015.

17. Adam Hanieh, *Lineages of Revolt: Issues of Contemporary Capitalism in the Middle East*, Chicago (Ill.), Haymarket Books, 2013.

INTROUVABLE DÉMOCRATIE SOCIALE

Les événements révolutionnaires ont eu pour effet d'introduire une brèche dans le fonctionnement de l'État, le mode de recrutement des élites et les formes de la redistribution. Ils étaient en outre porteurs d'un désir de démocratie sociale. On entend par ce terme l'ensemble des mécanismes qui tendent à faire prévaloir la résolution non violente des conflits entre salariés et employeurs, et à assurer la protection sociale des citoyens à travers des dispositifs de socialisation des responsabilités¹⁸. Car – on l'a peu souligné – l'un des enjeux portés par les protestataires lors de la première comme de la seconde situation révolutionnaire (événements de la Kasbah à Tunis, janvier-février 2011) concernait bien la redéfinition des fonctions de l'État providence tunisien. Au-delà des revendications politiques telles que l'appel à une assemblée constituante et la dissolution de l'ancien parti-État, la demande de justice sociale, de redistribution égalitaire des ressources et de redevabilité (*accountability*) de l'État et des membres de l'élite politique et économique n'était pas moins forte. Les militants de la puissante centrale syndicale UGTT ont joué un rôle majeur dans l'organisation et la politisation des événements protestataires, mais aussi dans l'articulation des demandes politiques et sociales. Ce rôle n'est d'ailleurs pas nouveau, comme l'atteste l'histoire de l'organisation depuis l'indépendance¹⁹.

Toutefois, l'ambivalence des dirigeants syndicaux à l'égard du mouvement révolutionnaire et leur tropisme légitimiste, qui leur enjoint de dialoguer et de négocier avec le pouvoir en place, ont eu raison de ces velléités. Bien que les mouvements sociaux et les mobilisations professionnelles aient émaillé toute la période transitionnelle, touchant les administrations et services de l'État (douanes, éducation nationale, santé...) et les grandes compagnies publiques (Tunisair, Compagnie des phosphates de Gafsa, Tunisie Télécom...), mais également les entreprises privées, l'effet d'inertie constaté dans les politiques économiques se retrouve ainsi dans le champ de la démocratie sociale. D'une part, les dirigeants de l'UGTT constituent un partenaire critique des différents gouvernements. Contraints par le calendrier politique, ils n'ont pas su conquérir un nouvel espace de contestation ni ouvrir l'organisation aux secteurs

18. François Ewald, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986.

19. Hèla Youf, *L'UGTT, une passion tunisienne*, op. cit., chap. 1; Salah Hamzaoui, *Pratiques syndicales et pouvoir politique. Pour une sociologie des cadres syndicaux (cas de la Tunisie)*, thèse de sociologie, Université Paris 8, 2012.

les plus inégalitaires comme le secteur privé. D'autre part, les formations de la gauche radicale sont restées impuissantes en vue de formuler des propositions pour un État social plus puissant et reconfiguré. Tant le Front populaire (coalition de partis marxistes et nationalistes arabes) que les partis sociaux-démocrates (comme Ettakatol) se sont révélés incapables d'échapper aux tentations électoralistes et populistes. Leur poids électoral y est certainement pour quelque chose : alors que les listes du Parti communiste ouvrier de Tunisie n'ont recueilli que 1,57 % des voix en 2011 (63 652 électeurs) et celles du Front populaire 3,66 % aux législatives de 2014, celles d'Ettakatol, bien que cumulant 7 % des voix lors des élections pour l'Assemblée nationale constituante, se sont effondrées trois ans plus tard (0,72 % des voix, aucun siège). Si le candidat Mustapha Ben Jaâfar, président sortant de l'Assemblée et secrétaire général d'Ettakatol, a essuyé un échec cuisant au premier tour de la présidentielle (0,67 %), le relatif succès d'Hamma Hammami, candidat du Front populaire à ces mêmes élections – 7,82 % des voix –, ne saurait dissimuler le fiasco de la gauche partisane.

Mais au-delà du rôle limité de l'UGTT et du faible poids électoral des organisations partisans se revendiquant de la gauche, un autre facteur explique la difficile émergence de la démocratie sociale. La puissance de l'opposition entre progressistes et islamistes constitue en effet le schème dominant de classement et de perception du champ politique²⁰. Forgé dans les années 1960, celui-ci ordonne les positions et les prises de position entre partisans et détracteurs de la participation des islamistes à la vie de la cité, autrement dit de leur légitimité à exister politiquement. Bien que partiellement bouleversé par la coalition entre Ennahdha, le Congrès pour la République et Ettakatol entre 2011 et 2014, ce schème ou cette matrice a pour effet de reléguer durablement les questions « sociales » au second plan : aucune organisation partisane majeure n'a jusqu'à présent tenté d'inscrire la question de l'État providence et de la protection sociale à l'agenda politique, alors qu'il s'agit de l'une des revendications phares de la révolution. À l'inverse, depuis 2011, les débats n'ont cessé de porter sur les questions identitaires, la place de l'islam dans la Constitution ainsi que les intentions théocratiques et les sympathies djihadistes des islamistes d'Ennahdha.

20. Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

JUSTICE TRANSITIONNELLE
OU RÉCONCILIATION NATIONALE ?

Le problème de la justice transitionnelle représente aujourd'hui la question la plus cruciale pour le devenir de la transition en Tunisie; à lui seul, il subsume l'ensemble des enjeux évoqués jusqu'ici dans cet article. Le terme de justice transitionnelle regroupe un ensemble varié de pratiques, incluant « les poursuites judiciaires, les dispositifs de mise au jour d'une vérité historique sur un passé de violence, les initiatives favorisant la "réconciliation" des groupes en conflit, les politiques de réparations aux victimes (matérielles et symboliques) et les réformes institutionnelles ayant une finalité de prévention de la récurrence des crimes²¹ ». À l'instar d'autres pays ayant connu une transition politique, la question s'est posée – immédiatement après la fuite de Ben Ali – de savoir comment et jusqu'à quel point incriminer les individus ayant endossé des responsabilités et s'étant rendus coupables de malversations, de corruption, de détournement de biens publics ou d'actes de répression au sein de l'ancien régime autoritaire. Ce qui pourrait représenter à terme une issue révolutionnaire au sens de Charles Tilly²² fait l'objet, depuis le 14 janvier 2011, d'incessantes protestations de familles de victimes, d'associations et de partis et, à l'opposé, de puissantes mobilisations conservatrices²³ aux multiples contours, conduites par une large partie des anciennes élites économiques et politiques.

Ces différentes mobilisations n'ont pas pour autant trouvé de traduction institutionnelle qui ne fasse l'objet de critiques et d'attaques de part et d'autre. Les initiatives et les décisions légales en matière de justice transitionnelle se sont certes multipliées à un rythme soutenu sous les différents gouvernements que la Tunisie a connus pendant ces cinq années. Qu'on en juge : une instance d'établissement des faits (dont la création fut annoncée par Ben Ali dans son dernier discours du 13 janvier 2011) a été constituée dans les premiers mois de l'année 2011 ; un an plus tard, une commission parlementaire chargée de traiter les dossiers des blessés de la révolution a été instituée au sein de l'Assemblée nationale

21. Sandrine Lefranc, « La justice transitionnelle n'est pas un concept », *Mouvements*, vol. 53, 2008, p. 62.

22. Charles Tilly définit une « issue révolutionnaire » essentiellement comme le transfert du pouvoir d'État d'une ancienne élite vers une nouvelle (*From Mobilization to Revolution*, New York (N. Y.), Random House, 1978).

23. Éric Agrikoliansky et Annie Collovald, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent », *Politix*, vol. 106, n° 27, 2014.

constituante ; un ministère des Droits de l'homme et de la Justice transitionnelle a vu le jour dans le gouvernement de la troïka ; enfin, alors que la Constitution enjoint l'État, dans son article 148, alinéa 9, « d'appliquer la justice transitionnelle », une loi organique relative à l'organisation de la justice transitionnelle a été adoptée à la fin de l'année 2013 par la même assemblée, qui porte création de l'instance Vérité et Dignité calquée sur le modèle de la commission Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud.

146 Mais en dépit de ces réalisations institutionnelles, et alors que se sont multipliées les actions en justice contre les responsables de la répression et de la corruption, le périmètre de cette justice transitionnelle s'est réduit comme une peau de chagrin. Les institutions chargées de son « application » se sont vues continûment contestées par une fraction toujours plus grande de professionnels de la politique, qu'ils soient « anciens/nouveaux » comme les caciques du régime de Ben Ali ou islamistes. De manière attendue, les premiers ont en effet revendiqué, dans les mois qui ont suivi la fuite de l'ancien président, une participation sans condition à la vie politique et ont obtenu de l'instance provisoire chargée de l'organisation des élections à l'Assemblée nationale constituante de créer des partis, dont certains y ont gagné des sièges. De manière moins attendue, les seconds se sont limités au sein de la troïka à engager une politique de dédommagement pécuniaire des victimes du régime autoritaire sans œuvrer pour la systématisation des poursuites judiciaires, tout en refusant d'interdire le retour des responsables du Rassemblement constitutionnel démocratique à la vie politique. Ces deux anciens adversaires, aujourd'hui alliés au sein d'un même gouvernement issu des élections de 2014, se sont récemment coalisés pour soutenir, contre les dispositions législatives et constitutionnelles, l'adoption d'une loi dite de « réconciliation nationale ». Proposée par le président de la République, cette loi prévoit d'amnistier les chefs d'entreprise et les hauts fonctionnaires impliqués dans des affaires de corruption et aurait pour effet de vider de leur sens les institutions créées. Bien que cette proposition ait depuis suscité des oppositions et des mobilisations inédites, sous la forme de collectifs informels (Manich msamah, « je ne pardonnerai pas ») ou de coalitions de partis, ce sont désormais la loi organique sur la justice transitionnelle ainsi que l'instance Vérité et Dignité qui sont menacées dans leur existence.

Vue du monde occidental, la Tunisie apparaît aujourd'hui encore comme une « petite Europe des Lumières en gestation ou dans l'enfance »²⁴, à ce titre véritable modèle qu'il s'agirait de protéger et de promouvoir dans le reste du monde arabe. Ce bref parcours parmi les failles et les risques d'un processus révolutionnaire en train de se faire montre cependant qu'au-delà de l'exceptionnalisme du cas tunisien se révèlent des réalités et des mécanismes sociaux et politiques aussi inégalitaires que structurants. La domination des élites économiques et politiques de ce pays ne s'est pas limitée, comme on le croit souvent, aux seules structures de l'État ; bien au contraire, elle s'est enracinée dans la société au point de fabriquer une forme de gouvernementalité, loin de se réduire à la « force de l'obéissance »²⁵. Si les réalisations strictement politiques, au premier rang desquelles la Constitution et une certaine alternance au pouvoir, ne doivent pas être sous-estimées, il subsiste encore de nombreuses inquiétudes quant à la traduction concrète des principes et des valeurs revendiqués lors des soulèvements de 2010-2011. Au-delà des réformes sectorielles à engager, c'est la responsabilité des élites dans l'élaboration et la perpétuation du régime autoritaire qui est au cœur du processus.

24. Jocelyne Dakhlia, *Tunisie, op. cit.*, p. 39.

25. Béatrice Hibou, *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

R É S U M É

L'exceptionnalité de la révolution tunisienne est célébrée dans le monde occidental et attestée par le pacifisme relatif de sa transition comme par les succès accumulés dans le champ politique. Cet article montre cependant qu'au-delà de ce constat quatre enjeux menacent le processus révolutionnaire et entravent la dynamique de transition : le terrorisme et les défis sécuritaires, le modèle économique, la démocratie sociale et la justice transitionnelle.